

// Flux d'artificialisation à l'échelle communale

Quelle est la dynamique d'artificialisation en Centre-Val de Loire ?

Date de création :

27/07/2021

Mise à jour :

Décembre 2022

La destruction des habitats naturels par l'artificialisation est la première cause de perte de la biodiversité au niveau mondial. Les espaces qui subissent ce phénomène ne sont plus disponibles comme habitats naturels ou pour des usages tels que l'agriculture.

DÉFINITION & DESCRIPTION

L'Observatoire national d'artificialisation des sols définit l'artificialisation comme suit : « **Chaque sol peut se définir selon son usage. Parmi ceux-ci, on peut distinguer quatre grands types d'usages, à savoir les sols artificialisés, naturels, agricoles et forestiers. L'artificialisation se définit donc comme le passage d'un sol naturel, agricole ou forestier (aussi appelé « NAF») à un sol artificialisé** ». On peut parler également de conversion urbaine des terres ou encore de consommation des espaces.

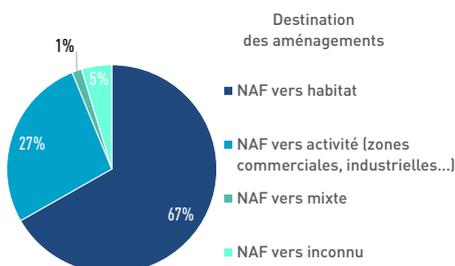
Dans cet indicateur sont exploitées les données des fichiers fonciers (issus des taxes foncières), produits par l'Observatoire national d'artificialisation des sols. La maille communale permet en effet

une analyse plus fine que les travaux précédemment menés avec Corine Land Cover (maille de 25 ha) ou même Teruti (base statistique allant jusqu'à une échelle régionale - chaque point correspond à une centaine d'hectares).

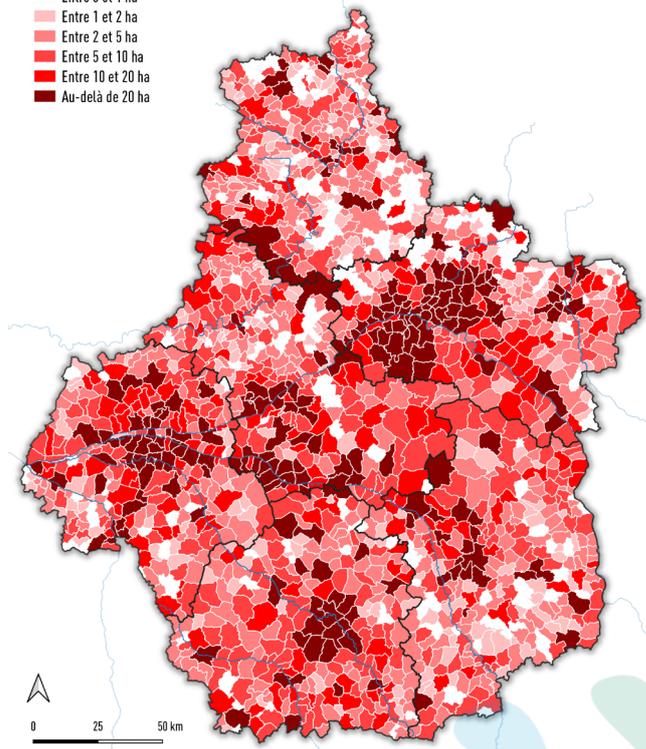
L'indicateur du flux d'artificialisation à l'échelle communale rend ainsi compte des surfaces d'espaces naturels, agricoles ou forestiers passant à l'état d'artificialisé. Cet indicateur ne représente pas le total d'espaces artificialisés par commune, mais uniquement le changement d'état. Les données sont disponibles pour la période allant de 2009 à 2021.

RÉSULTATS

1 443 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (NAF) ont été artificialisés par an en moyenne, de 2009 à 2021 en Centre-Val de Loire. **Cela signifie une consommation de surfaces NAF équivalente à près de 6 terrains de foot par jour sur cette période.** En terme de consommation de son territoire par rapport aux autres régions de France métropolitaine, **le Centre-Val de Loire est, rapporté à sa surface, en 10^e position (sur 13).** On identifie sur la carte ci-contre quelques secteurs qui se démarquent en terme d'espaces consommés : la métropole d'Orléans et ses abords, la vallée du Cher de Bourges à Tours, Châteauroux et la frange sud de l'Eure-et-Loire. On distingue également les territoires artificialisés selon le type d'aménagement engendré. En Centre-Val de Loire, **les 2/3 de l'artificialisation des sols ont pour origine la construction d'habitats** (67% des surfaces, visible sur le graphique ci-dessous). Cette répartition est inchangée par rapport au lot de données 2009-2020.



Conversion d'espaces naturels, agricoles et forestiers en sols artificialisés par commune, entre 2009 et 2021



Source : Observatoire national de l'artificialisation des sols (données des flux fonciers 2009-2021)
Réalisation ORB Centre-Val de Loire, novembre 2022

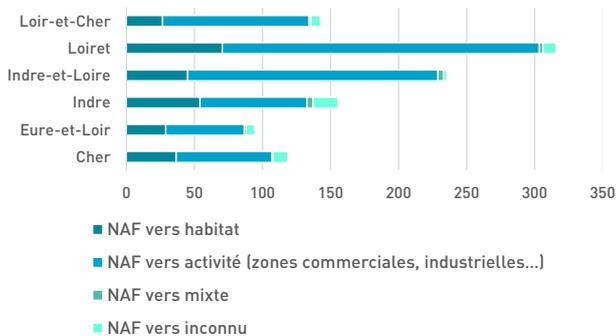
RÉSULTATS (suite)

La conversion des surfaces NAF en surfaces artificialisées fluctue selon les années. Sur le graphique de droite (histogramme), on note une tendance à la baisse en 2019-2020 qui semble se confirmer en 2020-2021.

De même, la tendance varie selon les départements. Rapporter les conversions de surfaces NAF en surfaces artificialisées, à la surface départementale, permet d'identifier les taux d'évolution de l'artificialisation à l'année (graphique en courbes ci-contre). Ainsi, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret sont globalement plus élevés que les 3 autres ; la courbe régionale illustrant une moyenne annuelle.

Il est aussi intéressant de comparer les départements pour la dernière année du millésime, de 2020 à 2021 (graphique ci-dessous). Le Loiret ressort nettement : les 3/4 de ses aménagements ont été à destination des secteurs d'activités.

Consommation d'espaces NAF de 2020 à 2021 (ha)



Ces observations nous conduisent à intégrer d'autres données pour mieux expliquer les flux d'artificialisation dans leur contexte.

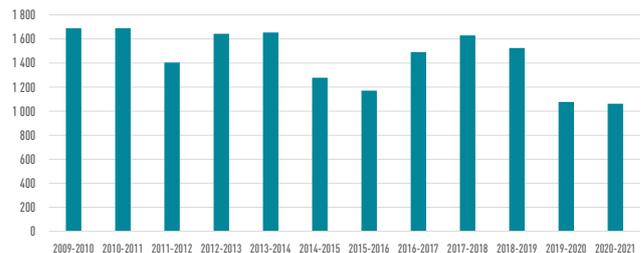
• L'habitat et les ménages

On choisira ici d'exprimer la consommation d'espaces due à l'habitat (puisqu'il s'agit de la cause principale d'aménagement), et de l'évolution du nombre de ménages (l'installation de nouveaux ménages dans une commune pouvant induire de nouvelles constructions. N.B. : les nouvelles constructions ne différencient pas les résidences secondaires et les logements vacants). Le résultat est visible sur la carte à droite. La notion de ménage est ici entendue au sens statistique du terme, et désigne « l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne » (source INSEE).

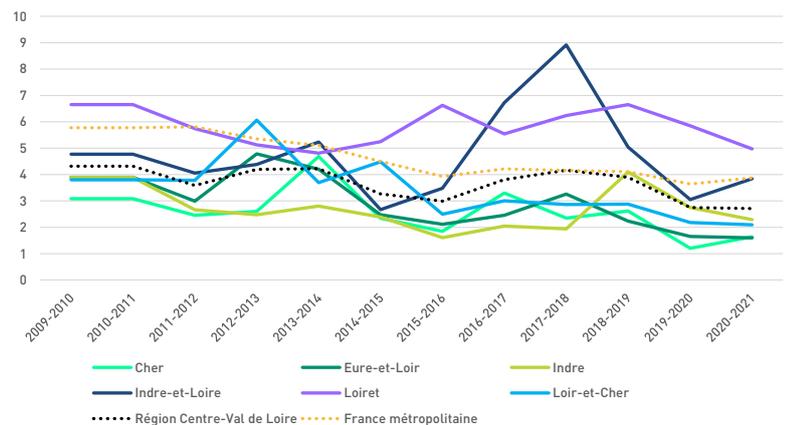
En légende de carte, le gradient de couleur illustre l'efficacité de l'artificialisation, ou si celle-ci est économe au regard de la variation des ménages sur la période 2013-2018. Les pourcentages de chaque classe sont affichés dans le graphique de droite.

30% des communes ont artificialisé leurs espaces NAF pour l'habitat de 2013 à 2018 malgré un départ de ménages sur cette même période.

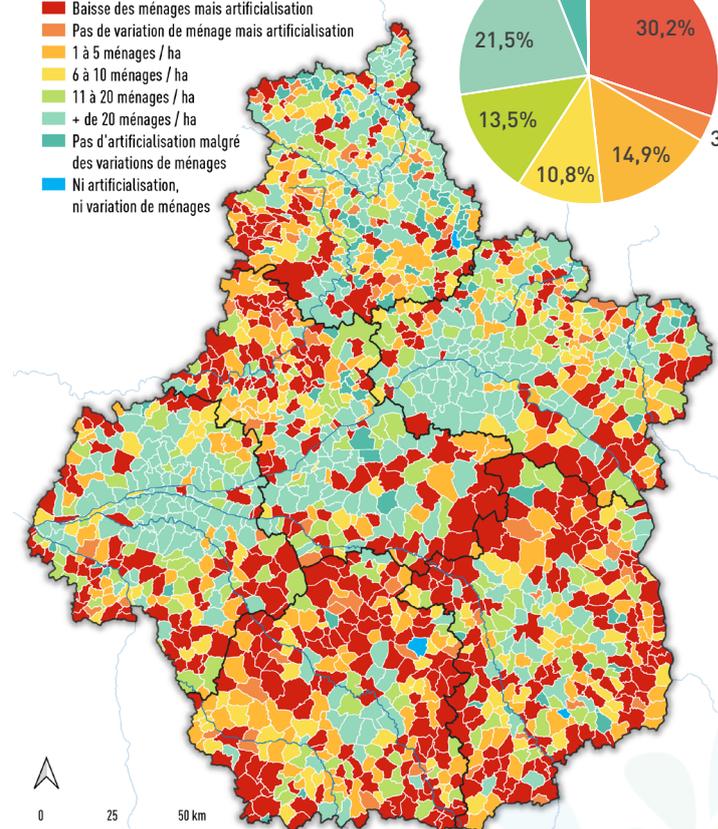
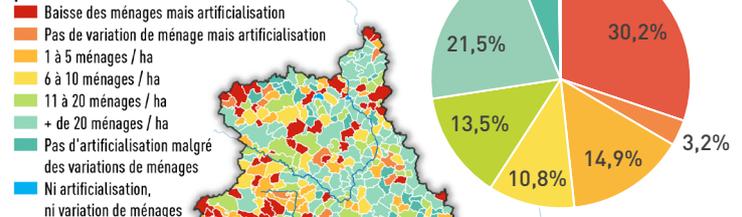
Espaces NAF artificialisés au fil des ans en Centre-Val de Loire (ha)



Surfaces nouvellement artificialisées rapportées aux surfaces des territoires (en ha pour 10 000 ha)



Nombre de ménages par ha artificialisé pour de l'habitat de 2013 à 2018



0 25 50 km

Source : Observatoire national de l'artificialisation des sols (données des flux fonciers 2009-2021)
Réalisation ORB Centre-Val de Loire, novembre 2022

RÉSULTATS (suite)

À l'inverse, près de 6% des communes de la région n'ont pas artificialisé leurs espaces NAF malgré une variation des ménages allant de -29 (Coulombs, 28) à +236 (Montargis, 45) ménages en 5 ans.

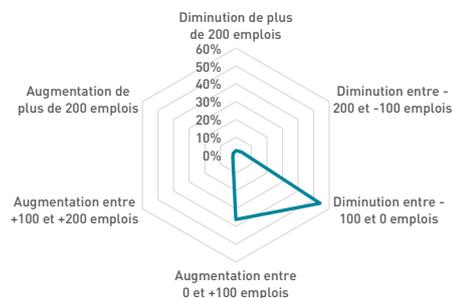
• L'emploi

Une autre variable possible en dehors du flux de ménages est l'emploi. La création de nouvelles activités professionnelles peut engendrer le besoin d'infrastructures routières, de zones d'activités et/ou de zones commerciales, entraînant une artificialisation des espaces concernés. Cependant, l'analyse des flux d'emplois sur cette même période montre une faible variation : **seules 1/3 des communes du Centre-Val de Loire enregistrent un gain de plus de 100 emplois entre 2013 et 2018** (54% des communes ont perdu entre 0 et 100 emplois durant ces 5 années).

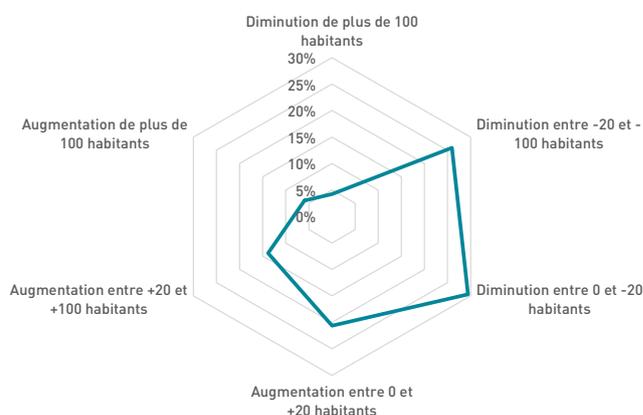
• La démographie

Enfin, le suivi de la population peut également renseigner sur les causes de l'artificialisation des sols. Le graphique ci-contre renseigne sur la variation de population entre 2013 et 2018. **Ainsi, la moitié des communes en région relèvent une baisse de 0 à 100 habitants de 2013 à 2018.**

% de communes concernées par une variation d'emplois entre 2013 et 2018



Dynamique démographique entre 2013 et 2018



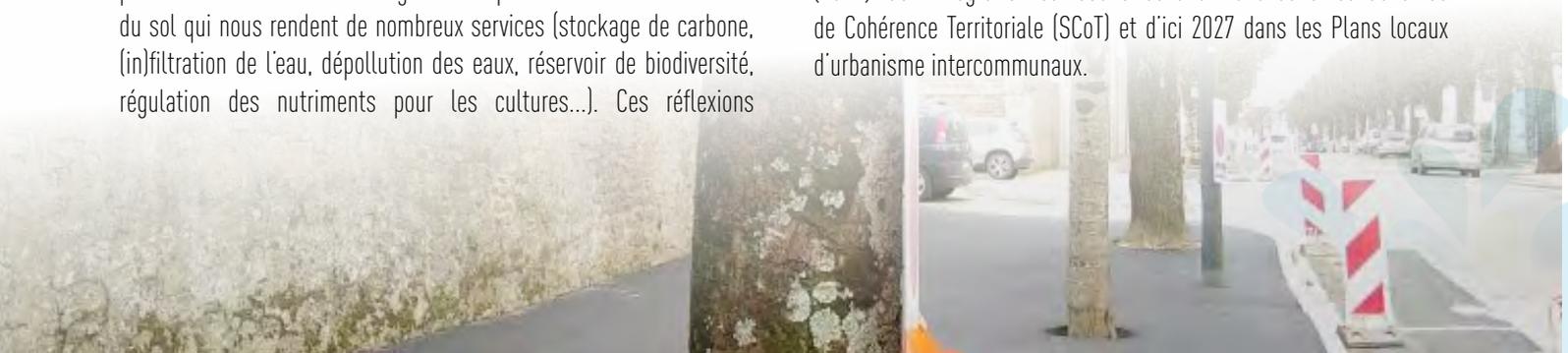
ANALYSE

Les surfaces foncières consacrées aux logements augmentent donc sans corrélation avec les flux de ménages, d'emploi ou de population. Cette tendance suit la tendance nationale observée. Les maisons individuelles représentent la plus large part au sein du parc de logement (72,4% en 2016 contre 27,6% pour les logements collectifs) mais leur superficie (comprenant habitat + terrain) diminue fortement depuis 2007 (-54%). Le constat semble être une artificialisation plus forte dans les communes plus denses ayant un pôle d'activité plus important (cf. carte page 1).

Connaître l'usage des sols est essentiel au regard des nombreux services qu'ils rendent. L'artificialisation entraîne une imperméabilisation plus ou moins importante. C'est pourquoi il est préconisé, lorsqu'il est nécessaire d'artificialiser des espaces, d'intégrer des surfaces perméables et des surfaces végétalisées pour conserver les fonctions du sol qui nous rendent de nombreux services (stockage de carbone, (in)filtration de l'eau, dépollution des eaux, réservoir de biodiversité, régulation des nutriments pour les cultures...). Ces réflexions

s'appuient sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAfN). Il s'agit là d'utiliser les services rendus par la nature pour anticiper et lutter contre différentes problématiques (inondations, sécheresse, érosion...). Les sols, dans leur état optimal, sont un outil précieux pour ces aménagements car ils sont garants de la réussite de nombreuses SAfN. Ces adaptations sont une alternative économiquement viable et durable et s'inscrivent dans des territoires résilients.

L'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, issu du Plan Biodiversité 2018, est un moyen d'intégrer la qualité des sols dans les documents d'urbanisme. L'objectif ZAN est une trajectoire nationale qui se décline sur les territoires, via les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), suite aux lois ELAN (2018) et Climat et Résilience (2021). Son intégration est souhaitée d'ici 2026 dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et d'ici 2027 dans les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux.



LIMITES D'UTILISATION

L'Observatoire national d'artificialisation des sols s'appuie sur les fichiers fonciers, c'est-à-dire les fichiers déclaratifs d'occupation des parcelles issus de la taxe foncière. Il s'agit d'une donnée annuelle homogène et fine (maille parcellaire, voire intra-parcellaire). Toutefois, les espaces non cadastrés ne sont pas pris en compte (mais leur surface reste minime). De plus l'usage est binaire : soit les sols sont artificialisés, soit non. Enfin, les bâtiments appartenant à un

organisme public ne sont pas pris en compte puisque exonérés de taxe foncière.

Les futures données de l'occupation du sol à grande échelle (OCSGE) permettront d'affiner l'usage des terres (notamment d'intégrer les réseaux de transports qui contribuent à l'artificialisation des sols).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Sources des données :

Données statistiques : Observatoire national de l'artificialisation des sols (ONA), fichiers fonciers de 2009 à 2021.

Chiffres DREAL sur l'évolution du parc de logements en Centre-Val de Loire, d'après la source FILOCOM (fichier des logements par commune) du service statistique du Ministère de la transition écologique.

Échelle de constitution :

Échelle communale (cartographie) et régionale (statistique).

Mise à jour de l'indicateur :

Tous les ans (fréquence d'actualisation de l'ONA).

Rédactrice :

Laetitia Roger-Perrier, ARB Centre-Val de Loire

BIBLIOGRAPHIE

INSEE ANALYSES CENTRE-VAL DE LOIRE, *Le Centre-Val de Loire reste une des régions les moins artificialisées - 23/02/2021* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5057212> (consulté le 26/07/2021).

OBSERVATOIRE NATIONAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS. Rapport disponible sur : https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/rapport_V7_2009-2019.pdf (consulté le 11/01/2022).

OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE. *La Bretagne est la 3ème région ayant le plus fort taux d'artificialisation* [en ligne]. Disponible sur : <https://bretagne-environnement.fr/taux-artificialisation-bretagne-fort-article> (consulté le 26/07/2021).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? Article disponible sur : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protéger-sols> (consulté le 07/11/2023)

OBJECTIF ZAN. Est-ce réalisable sur votre territoire ? accessible sur : <https://www.objectif-zan.com/#/> (consulté le 07/11/2023)

OFB. La démarche ZAN. Article disponible sur : <https://www.ofb.gouv.fr/la-demarche-zan-zero-artificialisation-nette> (consulté le 07/11/2023)

